

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2024 / Délibération N°20241216_10

Date de la convocation 10/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 16/12/2024
À 18 heures 00, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	Absent excusé	Thierry MICHEL
Absent excusé	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Opération « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux
Dispositif « CAP43 – Communes » : sollicitation DETR / Fonds Vert / Région AURA /
Programme LEADER / CAP 43

Le Maire EXPOSE :

- L'« Avant-Projet Définitif » (APD) remis par le Cabinet Engrage Architecture, maître d'œuvre de l'opération. Par rapport à l'« Avant-Projet Sommaire » (APS), cet APD inclut notamment un aménagement du planning (sans modification de l'objet des travaux).
- L'aménagement du planning implique un surcoût de maîtrise d'œuvre de 15 000,00 € HT inclut dans le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté en séance.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'approuver l'APD présenté en séance,
- D'approuver le plan de financement actualisé de l'opération, et de le transmettre aux financeurs publics identifiés,
- Donne mandat à M. le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.


Philippe BRUN, Maire des Estables

DEPENSES PREVISIONNELLES		AR Prefecture		
		104 519.84 € HT 043-214300915-20241216-20241216_10-DE Reçu le 18/12/2024 Publié le 18/12/2024 14 011.68 € HT		
Maitrise d'œuvre				
Architecte : ENCRAGE ARCHITECTURE				
BET Structure : ROCHARD				
Fluides / SSI : AVP ING				
Économistes : AVP ECO		13 556.15 € HT		
Frais Annexes		19 988.33 € HT		
INGÉ43		4 000.00 €		
Géomètre - Topographe : FREITAS		1 700.00 € HT		
Diagnostics : AUDIT CONSTRUCTION		808.33 € HT		
Étude de sol : CÉLIGÉO		3 200.00 € HT		
Bornage : C.MALEYSSON		1 100.00 € HT		
Bureau de contrôle SPS : SOCOTEC		9 180.00 € HT		
Travaux		1 121 100.00 € HT		
1 - BATIMENT NEUF		388 700.00 € HT	35%	
1.1 - TERRASSEMENT		7 300.00 € HT		
1.2 - MACONNERIE		87 100.00 € HT		
1.3 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE		94 100.00 € HT		
1.4 - SERRURERIE		6 250.00 € HT		
1.5 - MENUISERIES EXTERIEURES		44 050.00 € HT		
1.6 - MENUISERIES INTERIEURES		14 850.00 € HT		
1.7 - PLATRERIE - PEINTURE		31 500.00 € HT		
1.8 - REVETEMENT DE SOLS - FAIENCES		16 100.00 € HT		
1.9 - FACADES		8 850.00 € HT		
1.10 - PLOMBERIE SANITAIRE		8 200.00 € HT		
1.11 - CHAUFFAGE GEOTHERMIE - VMC		34 500.00 € HT		
1.12 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES		35 900.00 € HT		
2 - BATIMENT EXISTANT		654 200.00 € HT	58%	
2.1 - DEMOLITION DESAMIANTAGE		112 400.00 € HT		
2.2 - COMMUNS		195 100.00 € HT		
2.3 - ECOLE		97 150.00 € HT		
2.4 - CANTINE		72 450.00 € HT		
2.5 - LOGEMENT		177 100.00 € HT		
3 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS		78 200.00 € HT	7%	
3.1 - AMENAGEMENT COUR		34 500.00 € HT		
3.2 - AMENAGEMENT ARRIERE BATIMENT		14 300.00 € HT		
3.3 - AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC		29 400.00 € HT		
TOTAL		1 245 608.17 € HT		
ASSIETTE ELIGIBLE DETR 2025		1 245 608.17 € HT	100%	
ASSIETTE ELIGIBLE LEADER		169 600.00 € HT	14%	
ASSIETTE ELIGIBLE Fonds Vert 2025		654 200.00 € HT	53%	
ASSIETTE ELIGIBLE RÉGION AURA		1 245 608.17 € HT	100%	
ASSIETTE ELIGIBLE CAP 43		1 245 608.17 € HT	100%	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DETR 2025	Subvention à solliciter	430 000.00 €	35%
	Fonds Vert	Subvention à solliciter	100 000.00 €	15%
	RÉGION AURA	Subvention à solliciter	300 000.00 €	24%
	CAP 43 - Département	Subvention à solliciter	26 000.00 €	2%
	LEADER	Subvention à solliciter	80 000.00 €	6%
	ADEME - Fonds chaleur	Subvention à solliciter	25 000.00 €	2%
	Commune (autofinancement)		284 608.17 €	23%
		TOTAL	1 245 608.17 €	
TOTAL Aides Publiques		961 000.00 €	77%	